

Procès-verbal des observations relevées au cours de l'enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol à Plichancourt (Marne), déposée par

la société Kronos IB Vogt14 SAS.

Observations recueillies.

Deux observations ont été consignées sur le registre

1-observation de Monsieur le maire de Plichancourt.

« Dans le projet, l'accès au site se fait par un chemin appartenant à l'Association foncière de Reims la Brulée se situant sur cette commune. Il serait nécessaire d'en informer très rapidement le président de l'AF de Reims la Brulée.

Monsieur le Maire signale qu'il existe un autre chemin au nord du site appartenant par contre à l'AF de Plichancourt, donc situé sur le territoire de la commune ».

Réponse de la société Kronos :

2-observation de Monsieur Heurpé 1^{er} adjoint de la commune de Plichancourt.

« Monsieur Heurpé pose la question de l'entretien du site en cours d'exploitation.

Cet entretien pourrait se faire mécaniquement par l'usage de débroussailleuses, ce qui pourrait peut-être poser un problème en raison de la hauteur de 50 cm la plus basse des panneaux.

Autre solution possible ,le robot.

Le dossier parle également de mettre des moutons, ce qui demanderait des visites fréquentes (apport d'eau, construction d'un abri).

Le maître d'ouvrage peut-il apporter des précisions à ce sujet ? »

Réponse de la société Kronos :

Une observation jointe au registre et reçue par mail, de Monsieur Gérard Rollin de la société Colas France.

« Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans la Marne.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ ».

Commentaire de la société Kronos.

Aucune autre observation écrite ou orale.

Visite de Monsieur Bienfait, huissier de justice, pour vérifier la conformité de la procédure.

Fait à Ville en Selve, le 24 juillet 2021

JC.Bonnet

